NORD

DOUAI

A la Cour d'Appel

Nous apprenons que M. Ernest, le sympathique président de chambre à la Cour d'appel de Douai, va prendre sa retraite. Il sera pour successeur M. [illegible]

DOUAI. — Un fou ? — Inutile sûr, un dire bref. — Un fou des Ecoles se coiffe des Flanco-Nouvelles dénoncé ainsi en vedet par des bris de vitres. Un individu qui ne paraissait pas jouir de tout son bon sens venait de jeter des fagots chez Mme veuve Plamont, cabaretière, rue de Mouzon, sommeyant, et chez M. Dubois, coiffeur. Des passants s'interposèrent et l'un d'eux, aidé d'un militaire s'empara de l'énergumène, en prenant que le poste de la caserne Couroux, sûr, le conduisait au violon.

L'individu, arrêté, qui semble avoir agi dans un accès de folie, va être mis en observation à l'Hôpital général. On croit que c'est un ancien [illegible], employé de Douzers, sans on n'en est seulement certain.

DOUAI. — Pour le conseil de guerre. — Le gendarmerie a transféré à Lille le soldat Mossiard, de la 8 compagnie du génie, inculpé d'avoir eu propos d'un employé civil de l'arsenal.

Mouillard comparaîtra prochainement devant le conseil de guerre.

VILLERS-BRETONNEUX. — Jeudi matin, à 4 heures, quatre, l'apprenti peintre Constant Duhaut, 18 ans, qui suivait en bicyclette le chemin de halage de la Scarpe, au pont lasse, s'est enlisé dans des sables et est tombé dans l'eau et s'est noyé.

SAINT-SAINT-OUTREVENT. — M. Devisme, chef de gare au Pouvez, est nommé à Montigny, en remplacement de M. Derval, qui passe à [illegible].

DOUAIN. — En passant au Marécaux, M. Charles Fouquet, 30 ans, demeurant rue des Oiseaux, à Douai, a involontairement heurté le jeune Lucien Lenel, 8 ans, qui a été légèrement blessé.

— Un incendie dont la cause est inconnue, a détruit une meule de récoltes appartenant à M. Joseph Cazaux, cultivateur. Perte : 3.000 francs. Il y a assurance.

DOUAI-PORTE. — Jeudi à 6 heures du soir, rue de la Gare, Auguste Facquier, 56 ans, domicilié à Douai, rue Lamoille, brigadier, a eu la jambe droite broyée sous les roues du tombereau qui l'écrasait. Il a reçu à son domicile, on l'a transporté, les soins du Docteur Dupas.

ORCHIES. — On signale la disparition, depuis le 30 mai, du jeune Joseph Sanéchal, âgé de 27 ans. Sénéchal, lorsqu'on l'a vu pour la dernière fois, était vêtu d'un costume noir et coiffé d'une casquette grise.

ORCHIES. — Rappel de la Fête communale. — C'est dimanche 5 juin le rappel de la fête communale et la municipalité a organisé des jeux populaires pour cette circonstance. Voici le programme :

A 8 heures du matin. — Réception à l'Hôtel de Ville par la commission municipale des fêtes du Président Michelet, de Lille, en excursion à Douai.

A 11 heures. — Arrivée des sociétés de musique et de gymnastique. Réunion en face de la Tête-Noire.

A 2 heures. — Grande fête de gymnastique sur la place de la Tête-Noire. Concert par la musique de la Gymnastique d'Orchies, la Patriote de Douai, la Concorde d'Abscon et la Jeunesse d'Orchies.

A 3 heures. — Mouvements dénommés de la Fête fédérale de Saint-Quentin par tous les gymnastes, avec accompagnement de la musique municipale.

A 4 heures 1/2. Grand'Place. — Préparatifs de jeux sécularisés, organisés par M. Tiberghien, [illegible] à Douai. Lancement de ballons pilotés, [illegible] ballons parachutes, surprises et [illegible].

A 6 heures. — Ascension du ballon « La Ville de Douai » gonflé à 125 mètres, monté par M. [illegible], de Douai. Au départ, pluie de [illegible]. Lâcher de pigeons [illegible].

A 7 heures. — Concert gymnastique et la fête sérieuse, concerts par l'Harmonie municipale et [illegible] de Douai, la musique municipale de [illegible] et la fanfare municipale de Somain.

A 8 heures 1/2. Place Gambetta, grande fête de [illegible] plastiques, Redoutes, costumées, [illegible].

VALENCIENNES

Enfant noyé à Denain

Jeudi matin, le jeune Blas, 11 ans, en pêchant des poissons dans le canal, en veux pas, est tombé à l'eau. Lorsque l'on retira le petit garçon, il avait cessé de vivre.

Le corps a été transporté chez les parents, rue Bayard.

VALENCIENNES. — Accident. — René Lallemand, 17 ans, chauffeur au dépôt des locomotives de la gare, s'est fracturé la première phalange de l'index gauche en déchargeant du charbon.

Concert militaire. — Voici le programme des morceaux qui seront exécutés par la musique du 137e de ligne, le dimanche 5 juin, à 8 h. 1/2, place Verte : 1. Marche de Sakorf (Ketelbey). — 2. Ouverture de Strydella (Flotow). — 3. Mazurka de Pierrette (Ivy). — 4. Fantaisie de Sakorf (Ketelbey). — 5. Marche, grande fête (A. Lutgen). — 6. Fantaisie, grande valse (A. Lutgen).

La famille du réservoir. — Le nommé Alfred Bouvet, 27 ans, ménier à Aulnoy, resté veuf avec quatre enfants, deux filles et trois garçons, appelé à une période de neuf jours, a cet [illegible] à la caserne Renaud avec toute sa famille. L'autorité militaire, avisée, a pris des dispositions en conséquence.

Mariage de sous-préfets. — Jeudi matin, M. Pellion, officier de l'Etat civil, a procédé au mariage de M. Hippolyte Deroine, 34 ans, boulanger à Valenciennes, avec Mlle Marie Tassin, 47 ans, sans profession à Petite-Forêt. Les deux époux mariés présentent cette particularité qu'ils sont sourds-muets.

Cambrioleurs. — Pendant la nuit des malfaiteurs ont dérobé une quantité de nocheres en zinc dans une maison à M. Jules Dalles, propriétaire, rue des Remparts.

CRAUTPONT. — Des gendarmes ont surpris dans la forêt le cabaret Jules Dewirchaug, 68 ans, rue Jules-Renard, à Fresnes, occupé à poser des pièges-collets de gibier pour prendre des [illegible].

CAMBRAI

CAUDRY. — Les accidents du travail. — Le 26 mai, Simon Martial, homme d'équipe, était blessé à la main droite en accrochant un wagon, et jours. — Le 28, Clément Fernand, 17 ans, a eu la main gauche blessée en manipulant des boîtes de chaîne, 6 jours. — Le 29, Valles Arthur, apprenti, en accrochant une pièce, s'est fait [illegible] immédiates. — Le 31, Brocq Hippolyte, forgeron, a eu le 1er et 2e doigts de la main gauche écrasés entre deux cylindres du laminoir, 30 jours. — Le 1 juin, Dehaudt Auguste, ajusteur, s'est blessé à l'abdomen en frappant avec le gros marteau, 10 jours sans complications.

Le même jour, Lecrain Joseph, ajusteur de machines, a eu la main gauche pris entre les deux [illegible] de sa machine à piquer.

Pigeon-voyageur. — Un pigeon-voyageur portant les indications suivantes sur la bague : F. B. 1904, 16, Gandy, du coulage blanc, a été recueilli par M. Delaux Paul, Grande-Place, à Saint-Hilaire, et de propriétaire peut aller le réclamer.

Le Conseil municipal de Cambry est convoqué mardi à 3 heures du soir à l'Hôtel de Ville, pour le vote du budget, pour le remplacement de M. Fontaine, décédé, pour le [illegible] et pour [illegible] qui seront [illegible].

— Le vol on a dérobé dans le poulailler de M. Delaux, rue Jean-Jaurès, deux poules et d'une valeur de 12 fr. La police enquête.

AVESNES

Un [illegible] [illegible] Avesnes. — Un [illegible] [illegible] [illegible]